

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

juillet 2017
n° 162

NOUVEAU GOUVERNEMENT *Le défi de l'environnement*

Nous espérons que le nouveau gouvernement aura à cœur de protéger nos monuments, nos sites et nos paysages pour assurer une meilleure qualité de vie aux Françaises et aux Français.

Deux ministères sont compétents dans ce domaine : le ministère de la Culture et celui de la Transition écologique et solidaire, lequel reprend les attributions de l'Environnement.

Les références des titulaires de ces deux ministères, Françoise Nyssen et Nicolas Hulot, peuvent rassurer les associations environnementales auxquelles nous appartenons.

La concertation pourra sans doute être améliorée dans des instances telles que les Commissions départementales des sites. Elles regroupent en effet les représentants de la Culture (direction de l'architecture) et de l'ex-Environnement (les sites et les paysages), des experts et les associations environnementales.

C'est ainsi que, pour Paris, un meilleur équilibre pourrait s'instaurer entre les associations, l'État et la Ville. Certains projets hasardeux pourraient être évités, comme des logements avenue Foch et dans le Bois de Boulogne ou encore des immeubles de grande hauteur (IGH) ailleurs. La *Skyline* de la capitale contribue au charme de Paris qu'apprécient ses millions de touristes ; ils ne viennent pas s'extasier devant des IGH semblables dans le monde entier.

Pour l'accueil des jeux Olympiques en 2024, notre dossier offre aux sportifs des sites emblématiques au cœur de Paris. Si le CIO nous accorde les Jeux le 13 septembre prochain, ce que bien des associations redoutent (cf. page 9), nous espérons que le nouveau gouvernement s'attachera à restituer ensuite ces sites en parfait état à la population parisienne.

Pour ce qui est de la transition énergétique, favoriser les énergies propres est l'engagement pris à la COP 21. Cependant, nous espérons que le nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire saura préserver nos paysages de trop d'éoliennes qui portent atteinte à nos paysages, à la qualité de vie des habitants et au tourisme.

Pour ce qui est de la relance de l'économie grâce à la simplification administrative et à l'accélération de la procédure des permis de construire, il faudra pourtant permettre aux associations agréées d'exercer leur droit au recours contentieux contre tel ou tel projet ne respectant pas les règles.

Comme le gouvernement entend faciliter le développement de la construction, nos deux ministères devront veiller au respect du cadre de vie que la population et les associations environnementales entendent préserver.

Par ailleurs, le nouveau Président de la République a donné un signal très encourageant pour le patrimoine en souhaitant consacrer le produit d'un tirage du Loto à la restauration des monuments historiques.



François Douady
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Balade rue Jean-de-La-Fontaine

Depuis le 15 mars 2004, la rue honore le célèbre fabuliste Jean de La Fontaine (1621-1695), poète français qui habita l'ancien village d'Auteuil. Avant cette date, la rue s'appelait « La Fontaine » en raison d'une source dont Louis XV appréciait le goût. Elle était située place Jean-Lorrain et la partie de la rue après la rue Gros s'appelait rue de la Tuilerie.

L'îlot délimité par la rue Gros, la rue de Boulainvilliers et la rue La Fontaine était à l'origine occupé en partie par le Dépôt des Œuvres d'Art de la ville. Guillaume Apollinaire, dans le *Flâneur des deux rives, Souvenir d'Auteuil*, raconte y avoir vu d'innombrables statues et de grands tableaux, dont un *Saint-Jacques* de Le Nain qui aurait pu être accroché au Louvre.



Au numéro 12-14, un immeuble Art nouveau, dit « Castel Béranger », a été construit entre 1895 et 1899 pour Mme Fournier. Désireuse de placer son capital dans la pierre, elle va faire confiance à un jeune architecte de moins de trente ans, Hector Guimard, connu pour quelques maisons rues Boileau et Chardon-Lagache, se démarquant déjà par l'originalité de leurs volumes. Le Castel Béranger allait naître en 1895 après l'obtention du permis de construire. Les plans en sont conservés aux Archives de Paris. Trois bâtiments autour d'une cour/jardin en U s'inspirent des principes de Viollet-le-Duc dans son rejet de la symétrie et la volonté de refléter en façade les agencements intérieurs, mais ne présentent pas de réelle nouveauté décorative.

En 1895, Hector Guimard rencontre Victor Horta, architecte belge, et redessine toute la décoration extérieure et intérieure de l'immeuble (balcons, vitrerie, vitraux, menuiserie, serrurerie, cheminée, peinture, papier-peint...). Le style Guimard est créé avec son langage décoratif original, pionnier de l'Art nouveau parisien.

N'utilisant la pierre que de manière restreinte pour maintenir des loyers abordables, Guimard joue sur la variété et la couleur des matériaux : pierre blanche, brique rouge ou émaillée et meulière blonde sont animées de grès bleu et de fonte. A l'extérieur,

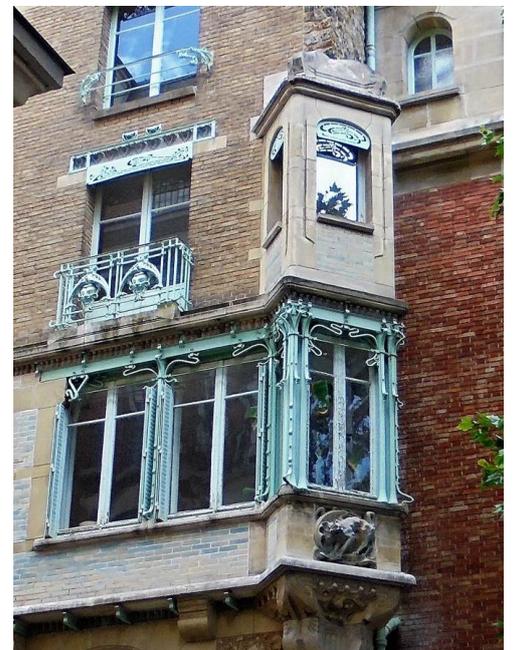
plusieurs thèmes chers à l'auteur : le bow-window, la loggia, le balcon où d'étranges masques et hippocampes en ferronnerie, œuvres du sculpteur alsacien Ringel d'Illzach, ponctuent la façade.

Paul Signac, qui habite un des six ateliers de l'immeuble, décrit en 1899, dans la *Revue Blanche*, l'entrée de manière suivante : « La porte d'entrée en cuivre rouge étincelle ; le vestibule n'a rien du banal vomitoire acajou faux marbre : les grès flammés de Bigot, le cuivre, la tôle découpée, la mosaïque de grès cérame, la fibrocortchoïna la revêtent somptueusement ; les escaliers... sont hardiment orangé, bleu ou vert, les murs recouverts de cordolova et d'étoffes aux arabesques dynamogéniques, les marches tendues de tapis aux entrelacs escaladeurs... »



Immeuble de rapport de trente-six appartements destinés à la location, vingt-six d'entre eux sont déjà loués avant son achèvement et les locataires en apprécient la modernité, avec escalier et ascenseur dans chaque partie, téléphone, salle de douche....

Bien que certains le surnomment la « Maison des Diables » du fait du bestiaire ornant la façade, l'immeuble est primé au 1^{er} concours de façades de la ville de Paris en 1898. Plusieurs fois menacé de destruction, il est classé Monument Historique le 31 juillet 1992 et est aujourd'hui entièrement restauré.



LE CHANTIER DU GRAND PARIS

La gouvernance

Les lois du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et du 7 août 2015 relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) fixent le cadre juridique du Grand Paris.

La Métropole du Grand Paris (MGP), qui a été créée le 1^{er} janvier 2016, regroupe 131 communes dans un même projet d'aménagement pour promouvoir ce territoire afin qu'il s'inscrive dans la compétition internationale.

Le périmètre de la MGP comprend Paris, les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et sept communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val-d'Oise, soit près de 7 150 000 habitants. La MGP est composée de douze Établissements publics territoriaux (EPT) de 300 000 habitants chacun. Certains de ces EPT se sont constitués volontairement, d'autres ont été créés par l'État. Le Conseil métropolitain présidé par Patrick Ollier, député des Hauts-de-Seine et maire de Rueil-Malmaison, regroupe 209 élus.

La Métropole est dotée de compétences qui lui sont transférées :

- au 1^{er} janvier 2016, le développement et l'aménagement économique social et culturel, la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie
- au 1^{er} janvier 2017, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Plusieurs acteurs opérationnels interviennent dans la mise en œuvre du Grand Paris dont la Société du Grand Paris, Grand Paris Aménagement et l'Atelier International du Grand Paris :

- La Société du Grand Paris, présidé par Philippe Yvin, coordonne la construction des nouvelles lignes de transport.
- Grand Paris Aménagement, présidée par Thierry Lajoie, a en charge l'aménagement des gares, les opérations d'urbanisme et la gestion des copropriétés dégradées.
- l'Atelier international du Grand Paris, présidé par Pierre Mansart, mène les actions de recherche, de développement, de valorisation et d'animation liées aux enjeux du Grand Paris.

Le Grand Paris Express

Le Grand Paris Express est né de la loi du 3 juin 2010 et mobilise actuellement un financement de 28 milliards d'euros. La Société du Grand Paris empruntera une grande partie de cette somme et la remboursera sur quarante ans à partir de la livraison de la dernière ligne en 2030.

Ce métro automatique, souterrain à 85 %, reliera en rocade autour de Paris 160 communes, ce qui implique de construire 200 kilomètres de lignes et 68 gares. Ce chantier consiste à créer quatre nouvelles lignes (15, 16, 17 et 18) et à en prolonger trois (11, 12 et 14) ainsi que celle du RER E. En quinze ans, le réseau du métro aura doublé.

Le Grand Paris Express est entré dans une phase opérationnelle. Vinci va aménager pour 496 millions d'euros une nouvelle gare sous le CNIT à la Défense dans le cadre du prolongement à l'ouest de la ligne E du RER. Le lot le plus important qui sera attribué en 2018 atteindra 1,5 milliard d'euros. Il concernera la construction sur la ligne 16 de 18 kilomètres de voies entre Saint-Denis-Pleyel et Aulnay-sous-Bois.

<https://www.societedugrandparis.fr/projet/carte-du-projet/lignes-grand-paris-express>

L'appel à projets

La MGP a lancé en octobre dernier un grand appel à projets demandant aux promoteurs leurs idées pour redynamiser une soixantaine de quartiers en déshérence, 61 sites de 225 ha ont été identifiés : 5 à Paris, 12 dans les Hauts-de-Seine, 19 en Seine-Saint-Denis, 21 en Val-de-Marne et 4 hors Métropole. Parmi ces sites, 22 prendront place autour des gares de Nanterre, Marne-Europe, La Courneuve et Saint-Ouen, l'École Normale de Cachan, le carrefour de Bondy et une ancienne carrière à Clichy.



La réalisation du Grand Paris sera aussi importante que l'ont été les transformations haussmanniennes, l'arrivée du métro et du RER ou l'aménagement des villes nouvelles. En effet d'ici à 2030, 900 000 logements seront construits, soit un apport d'environ 2,7 millions d'habitants supplémentaires en Île-de-France !

LE DÉFI DE L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL

La Fondation pour la Recherche sur les Administrations et les Politiques publiques (*iFRAP*) a publié une synthèse du rapport de la Cour des comptes du 16 mars 2017 sur le logement social. La Cour des comptes met en évidence les dysfonctionnements de la gestion du parc de logements HLM et les conditions d'accès qui rendent les deux tiers des ménages français éligibles. Rappelons que le pourcentage de logements sociaux est de 8,6 % en Europe, de 4,6 % en Allemagne, de 5,3 % en Italie et de 17 % en France.

Le rapport fait référence au coût du système HLM qui est de 18 milliards d'euros de fonds publics, mais il est beaucoup plus difficile d'appréhender et de chiffrer les véritables besoins compte tenu de la complexité des procédures qui engendrent des anomalies importantes.

La Cour des comptes fait des constats qui devraient amener les pouvoirs publics à modifier et réformer la réglementation et la gestion du logement HLM :

- un nombre élevé de demandeurs sans doute surévalué et l'importance des refus des ménages attributaires (28 %)
- l'impossibilité de rapprocher le nombre de logements construits ou financés et le chiffrage de la production annuelle de logements. Pour la période 2007-2015, on constate un écart de 646 000 unités qui s'explique en partie par le décalage entre les dates de financement et de livraison d'un logement
- la distorsion entre la forte demande de petits logements et une offre de logements familiaux trop souvent inoccupés
- un « droit à rester à vie » dans un HLM malgré une progression classique des revenus au cours de la vie
- un parc en voie de désaffectation dans les zones non tendues et une demande qui concerne à 73 % les zones tendues
- un parc qui n'est pas régi par les mécanismes normaux de marché : le niveau des loyers n'est pas en correspondance avec la qualité des

logements, mais avec son financement public d'origine.

Pour la Cour des comptes, la construction de logements HLM n'est pas l'unique solution et les incohérences et les discordances du système français mobilisent beaucoup d'argent public. Une gestion plus efficace et une réorganisation du système permettraient une économie annuelle de l'ordre de 400 millions d'euros. A noter qu'en Allemagne les bailleurs sociaux ont été contraints à faire appel à leurs fonds propres pour adapter l'offre.

Pour corriger les anomalies qu'elle a identifiées, la Cour invite les pouvoirs publics à engager avec les bailleurs sociaux les réformes suivantes :

- accélérer la rotation du parc et réduire la vacance afin d'augmenter l'offre
- appliquer plus souvent le supplément de loyer lorsque les revenus des ménages excèdent les plafonds de ressources
- reconquérir les quartiers denses en HLM par l'implantation d'entreprises, d'activités, d'écoles et de postes de sécurité
- trouver une utilisation aux logements sociaux inoccupés dans les zones tendues.



L'*iFRAP* se félicite du constat du rapport de la Cour des comptes qui incite les pouvoirs publics et les bailleurs sociaux à « faire le ménage » dans la nébuleuse HLM avant d'en construire d'autres.

LA DÉFENSE PASSIVE

et les abris allemands dans le 16^e

La notion de « Défense passive », apparue dès 1923, va se développer progressivement dans les années trente jusqu'à devenir un sujet de conversation fort débattu. L'objectif des autorités est de limiter pour la population civile les effets d'une future guerre tant redoutée, non seulement pour des bombardements aériens, mais aussi pour l'utilisation potentielle de gaz toxiques. Ce fut l'occasion d'aménager et/ou de renforcer les structures de nombreuses caves et autres lieux d'habitation ou accueillant du public, dont certaines stations du métro, y compris des portions de tunnel (<http://books.openedition.org/psorbonne/1359?lang=fr>). D'autres structures, plus spécifiques, furent également créées : les tranchées-abris.

Pour le 16^e, une première réunion consacrée à la recherche des abris eut lieu le 9 mars 1933 dans le bureau du cabinet du préfet, rue de la Pompe. Avec 3 000 abris répertoriés, notre arrondissement pouvait abriter l'ensemble de sa population. À noter que l'ancienne carrière qui héberge maintenant le Musée du vin fut convertie en abri de la Défense passive et qu'un poste de secours sanitaire fut aménagé sous la mairie du 16^e.

De même, le Palais de Chaillot, bâti pour l'exposition de 1937, respecta la loi d'avril 1935

imposant l'aménagement d'abri pour toute nouvelle construction et en fit construire un, étanche aux gaz, pour pouvoir protéger ses spectateurs en cas d'alerte avec ses pièces fermées par des portes étanches, également équipées de douches pour la décontamination.

Les Allemands ne furent pas en reste pour protéger leurs commandements et troupes contre les attaques. De nombreux abris et blockhaus en béton furent

construits dans Paris et la région parisienne. Un inventaire non exhaustif de ces ouvrages fut effectué après la fin de la guerre par la *Sous-commission de classement des ouvrages militaires de l'intérieur construits pendant les hostilités* et, dans le 16^e, 21 abris et blockhaus furent recensés (<http://fortifs.over-blog.com/article-16681896.html>). La plupart d'entre eux ont disparu mais on peut encore en retrouver trois près de la porte de la Muette :

- un abri en face du 43 avenue du Maréchal-Maunoury qui abrite maintenant les studios d'enregistrement

TWIN Studios Paris où ont été enregistrés la plupart des succès du Top 50 pendant les années quatre-vingt (c'étaient alors les studios Méga)

- un parking souterrain avenue de Pologne
- un abri de 240 m² en face du 43 de l'avenue du Maréchal-Fayolle, occupé par des scouts, alors qu'un blockhaus beaucoup plus grand, situé au 45 de la même avenue, disparu récemment. Cette ancienne forteresse de béton de 386 m² sur deux niveaux, construite en 1941, hébergea pendant cinquante ans les matériels des expéditions de Paul-Émile Victor.

(<http://breves-histoire.fr/blockhaus-porte-dauphine>)

Ces vestiges du passé ont été détruits par la ville de Paris. A la place, un ensemble de logements sociaux est en cours de construction, malgré les nombreuses procédures visant à préserver ce lieu de mémoire.

N'hésitez pas à aller les redécouvrir lors de vos balades au bois de Boulogne !

Enfin, pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'excellent ouvrage très illustré de Gilles Thomas, « Abris souterrains de Paris – refuges oubliés de la Seconde Guerre mondiale », publié fin mars 2017 chez Parigramme.



LE FAR WEST À AUTEUIL NORD

Pillage du courrier postal

Vous pensiez que les attaques de diligences du Far West pour voler le courrier appartenait à une époque révolue ? Il n'en est malheureusement rien. L'avenue Mozart, entre autres lieux, est le théâtre d'un pillage systématique du courrier postal, couvert par le silence résigné des autorités.

Tout courrier jeté dans la boîte aux lettres du métro Jasmin est rapidement scruté : si par malheur un chèque y est blotti, il ne parviendra jamais à son destinataire. Quant à l'expéditeur, il recevra un rappel pour impayé majoré, s'il s'agit du Trésor Public, par exemple.

Vous vous rendez alors au commissariat de police afin de porter plainte pour vol du chèque. On vous regarde de haut pour vous dire que c'est non pas un vol, mais une perte. Puis, coup de grâce, on vous réclame la copie de ce chèque !

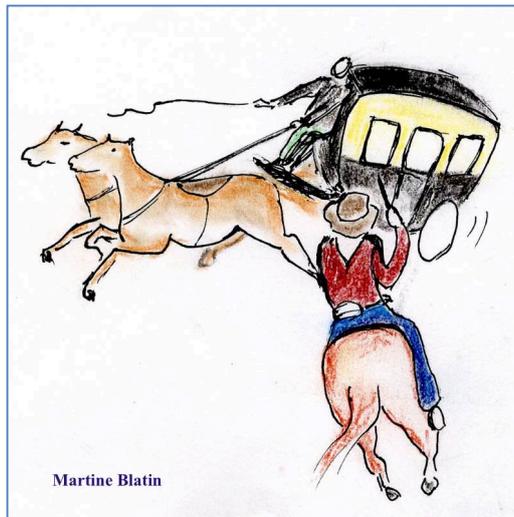
Vous comprenez alors que la plainte ne sera recevable que si ledit chèque est tiré par le voleur. En effet, c'est à cette condition que votre banque sera en possession du bout de papier que vous pourrez

présenter à la police. Or, le voleur dispose d'un an moins un jour pour l'encaisser. Pendant ce temps, vous n'avez qu'à rédiger un nouveau chèque qui sera lui aussi dérobé... kafkaïen !

Les bonnes âmes auprès de qui vous vous épanchez vous conseillent benoîtement de ne plus payer par chèque : les virements, TIP et autres moyens de paiement sont à votre disposition, ...

Cette résignation devant ces « incivilités » est insupportable. Nous espérons que les autorités judiciaires, saisies, voudront bien mettre fin à ces pratiques indignes de ce qu'il est convenu d'appeler l'État de droit et que le service public de la Poste fera le ménage dans son personnel.

Imaginez les heures passées au commissariat pour le dépôt de plainte (une par chèque volé), à la banque pour faire opposition (deux documents par chèque), à votre table pour rédiger le courrier adressé à la Poste et au Procureur de la République au lieu d'aller voir un bon western d'attaque de la diligence des US Mails !



Martine Blatin

Courrier des lecteurs : Roland-Garros, les nuisances des « bagnoles »

« Le Tournoi transforme le bois de Boulogne en un vaste parking pour ses spectateurs. Les pistes cyclables sont envahies de hordes de piétons sortant des parkings improvisés sur les pelouses du Bois. Les embouteillages de gros 4x4 diesel se multiplient, alors qu'Airparif regarde ailleurs. Nous sommes loin des promesses de Bertrand Delanoë et des divers Présidents de la FFT nous promettant que Roland-Garros sera desservi par le tram, les velibs et autres circulations douces et décarbonées !

« Nous espérons, au moins, que les redevances de ces parkings improvisés sont reversées à la Ville pour son budget d'entretien du Bois. »

JR, un cycliste défenseur du Bois, espace vert classé.



B R A V O A U X A M I S D U C H A M P - D E - M A R S

Cette association fait montre ces derniers mois d'une pugnacité remarquable dans le combat qui l'oppose aux initiatives de la Mairie de Paris concernant ce jardin, exceptionnel tant par son espace de 24 hectares que par la perspective qu'il offre en reliant l'École militaire à la Tour Eiffel.

Dans le 16^e, nous sommes d'autant plus concernés par les positions défendues par cette association que nous considérons, comme cette dernière, qu'il faut inclure dans la réflexion sur le devenir de ce site le prolongement naturel au Champ-de-Mars que constituent les jardins du Trocadéro.

L'assemblée générale de l'association, le 22 mars dernier, a été l'occasion pour le nouveau président, Jean-Sébastien Baschet, d'exposer sa détermination à progresser sur ce dossier, encouragé par l'afflux de nouveaux adhérents et le soutien des médias.

C'est ainsi qu'un appel à projets va se dérouler au deuxième semestre 2017. Ouvert aux écoles et aux professionnels sur le thème « le Champ-de-Mars du futur, le champ des possibles », ce concours d'idées vise à réunir le maximum de propositions pour embellir le site.

Un vœu a également été déposé par des élus du groupe les Républicains au Conseil de Paris demandant entre autres à la maire de Paris, outre un soutien financier à l'appel à projets :

- de nommer un conservateur dédié au Champ-de-Mars à l'image de ce qui existe pour les jardins des Tuileries et du Luxembourg
- d'y limiter les manifestations à quelques événements compatibles avec la végétation du lieu
- de financer la dépose du Mur de la Paix dont l'état de dégradation représente un danger.

Enfin, un contact avec le Préfet de Police de Paris sur les problèmes de sécurité a donné un résultat positif : dès juin 2017, une brigade d'une quarantaine de

policiers, sous la responsabilité du commissaire de police du 7^e arrondissement, sera dédiée à la surveillance du site, de l'École militaire au Trocadéro. Ce ne sera pas de trop pour un lieu visité annuellement par 21 millions de touristes !

Dans l'immédiat, un autre dossier, lié lui aussi à la sécurisation du site, fait controverse : le mur autour de la Tour Eiffel. Ce projet consiste en l'installation d'une clôture du parvis de la Tour et d'une partie des jardins latéraux :

- le long du quai Branly et de l'avenue Gustave-Eiffel avec une paroi en verre anti-balles
- le long des allées cavalières avec des plats métalliques cintrés reproduisant le profil de la Tour.

Les travaux, pour un coût de 20 millions d'euros, devraient durer un an à partir de l'été 2017.

La conception de ce projet n'a fait l'objet d'aucune concertation mis à part l'approbation de la commission des sites. L'abattage prévu d'une quarantaine d'arbres, l'installation de commerces sur le site et surtout la modification des accès prévus sur les allées cavalières rencontrent l'opposition des riverains.

Enfin, dernier dossier qui fâche, l'occupation du Champ-de-Mars dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024, avec un projet de stade de 30 000 places en plein milieu du jardin. Après l'expérience de la Fan zone de l'Euro de football en 2016, les habitants du quartier sont fondés à craindre le pire. L'association a, d'ailleurs, entamé une action en justice pour s'opposer au changement d'affectation du site transformé en espace événementiel par la Mairie de Paris.

La mobilisation de l'association du Champ-de-Mars reste donc totale et notre association XVI^e DEMAIN lui apporte son soutien.

CONTRAT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ DU 16^e 2017 - 2020

Le Contrat de prévention et de sécurité de l'arrondissement, CPSA, a été présenté à la mairie du 16^e le 15 mars 2017.

Il adapte, au niveau de l'arrondissement, les orientations retenues dans le Contrat parisien de prévention et de sécurité, CPPS, ces dernières se référant aux trois programmes d'actions de la stratégie nationale de prévention de la délinquance : amélioration de la tranquillité publique, délinquance des jeunes et protection des personnes vulnérables.

La maire de Paris, le Préfet de police, le Procureur de la République, le Recteur de l'Académie et le Préfet d'Île-de-France signent le CPPS et sa déclinaison au niveau de l'arrondissement, le CPSA, également signée par le maire du 16^e.

Ce contrat déroule un plan d'action, à partir de l'existant :

A. Les données propres au 16^e y sont rapprochées de celles de Paris : sa superficie, ses équipements, ses logements, ses habitants, leur nombre, leur âge, la densité résidentielle, etc.



B. Le Plan d'action du CPSA fait le bilan des 14 types d'infractions spécifiques à l'arrondissement et propose les actions pour y répondre, regroupées selon les trois axes nationaux :

- l'amélioration de la tranquillité publique est prioritaire avec **onze actions**.

Les infractions varient selon les zones (place Victor-Hugo, îlot Gros-Boulainvilliers, porte de Saint-Cloud, gares...), les configurations (espaces verts, passages sous voûtes, parties communes de logements ...), les événements (sportifs, attentats, circulation...), sans compter les dérives quasi permanentes (absentéisme et rackets à l'école, consommation et trafic de stupéfiants, proxénétisme et prostitution, ...).

Ces actions visent souvent à mieux structurer et coordonner les dispositifs, mais leur énoncé ne traduit pas clairement ce qui relève de l'existant et des intentions

- la prévention de la délinquance des jeunes fait l'objet d'**une seule action** : enseigner les valeurs, le pourquoi et le respect des lois et règlements, à l'école et dans d'autres instances. Ce projet vise aussi à prévenir la radicalisation
- la protection des personnes vulnérables fait l'objet de **deux actions** : l'une concerne les violences familiales, l'autre vise celles faites aux personnes âgées, cette dernière relevant plus des intentions vu le manque d'effectifs

C. L'état des lieux

Sept constats sont proposés émanant de différentes sources statistiques hétérogènes : le Commissariat du 16^e, le Parquet de Paris, le rectorat, l'Observatoire parisien de la tranquillité publique (OPTP), la Direction de la prévention et de la sécurité publique de la Ville de Paris (DPSP) et le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) chargé de la sécurisation nocturne des grands immeubles sociaux et la RATP.

Il en ressort, pour l'arrondissement, que, si le nombre de ces atteintes est, en proportion de la population, inférieur à celui de Paris (sauf sur les biens en 2014), il est généralement en nette augmentation de 2011 à 2014 :

- les atteintes à la tranquillité publique représentent près de la moitié des incidents ; leur multiplication concourt au sentiment d'insécurité et témoigne d'un climat annonciateur de faits plus graves
- les atteintes aux personnes ont fortement augmenté. Même si elles se limitent souvent à des agressions verbales, leur part concernant l'intégrité physique représente quand même entre 12 et 19 % sur la période
- les atteintes aux biens sont aussi en hausse, notamment les dégradations, détériorations et cambriolages
- pour 2016, les chiffres du commissariat central de l'arrondissement confirment cette tendance.

La Mairie du 16^e, très attentive, a fait intervenir le GPIS sur deux sites « sensibles » : le 183 Murat et l'îlot Gros-Boulainvilliers et a obtenu de réelles améliorations.

EXPO UNIVERSELLE 2025 VERSUS JO 2024

Les grands projets qui se dessinent pour l'agglomération parisienne nous interpellent sur leur opportunité. Le 13 septembre 2017, le Comité International Olympique choisira la ville responsable de l'organisation des JO de 2024. En 2018, le Bureau International des Expositions sélectionnera le pays organisateur de l'exposition universelle de 2025.

Quel est l'intérêt de la ville de Paris de se porter candidate aux JO de 2024 alors qu'elle attire déjà les touristes du monde entier grâce à son patrimoine et à l'atmosphère insaisissable de ses lieux d'exception ? Elle est déjà parmi les villes les plus visitées du monde !

Globalement, tous les JO se sont révélés ruineux pour les villes retenues. Depuis les jeux de 1968, on a constaté des dépassements importants, en moyenne de 179 %, des coûts prévisionnels présentés lors de la candidature (cf. Lettre 154 de juillet 2015).

Nombreuses sont les villes étrangères qui en ont pris conscience et ont renoncé à se présenter ces derniers mois (Hambourg, Rome, Budapest, ...).

La municipalité parisienne s'investirait-elle pour la candidature des JO afin de bénéficier d'une image renforcée à des fins électoralistes ?

Le budget initial des JO, de 3,6 milliards d'euros, est financé pour 1,7 milliard par le CIO, 1 milliard par la billetterie et 900 millions par les partenaires nationaux. Le CIO est seul bénéficiaire des droits de retransmission télévisée et du choix des sponsors internationaux (Coca Cola, McDonald's, Visa, ...), auxquels il attribue des droits marketing mondiaux. A ces 3,6 milliards d'euros, il faut ajouter 3 milliards d'infrastructures financés par le public et le privé, avec des investissements qui ne seront pas tous « durables ». Les charges ne sont pas clairement explicitées et les surcoûts potentiels ignorés.

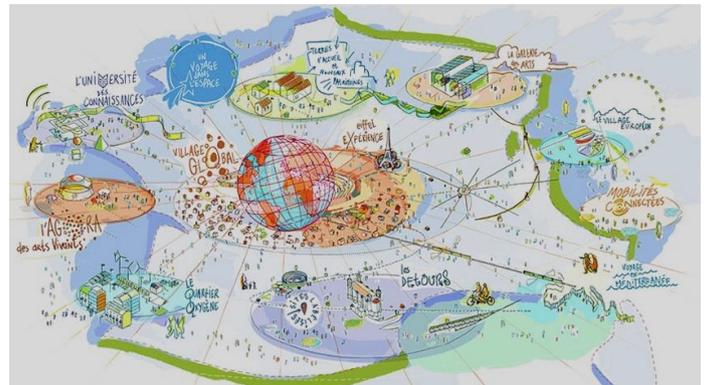
L'État, à bout de souffle, doit donc s'attendre à consentir un effort financier supplémentaire, alors qu'il est déjà le garant de la Ville endettée à hauteur de 5,7 milliards d'euros. La note sera douloureuse pour le contribuable de 2024 !

Le battage médiatique actuel pour les JO s'amplifie alors que se profile l'exposition universelle en 2025, pour laquelle l'image et la promotion de la France

seraient autrement plus innovantes. Son modèle économique est assuré, lui, sans financement public significatif. L'État et les collectivités n'interviendront que par des infrastructures existantes ou déjà programmées.



L'exposition s'étendra à partir d'un village global de 50 hectares implanté en Île-de-France jusqu'à une douzaine de grandes métropoles. Dans un grand globe terrestre, il permettra de « parcourir la planète à la découverte des territoires et des cultures ». Le village sera installé dans une architecture paysagère présentant les territoires en dehors de Paris extra-muros, mais joignables depuis Paris par un réseau de transports.



Les JO se résument à 15 jours de JO et 15 jours pour le paralympique dans un Paris sans voiture, et à plusieurs mois de travaux et de rénovation. Cela exclut, dans une ville devenue virtuelle, les échanges économiques qui seront ainsi tout aussi virtuels.

A contrario, l'exposition est un événement qui s'étale sur six mois, certes, mais en dehors de Paris et elle lance les innovations industrielles des dix années à venir.

Il serait beaucoup plus judicieux de souligner les conséquences économiques positives d'une exposition universelle, plutôt que de s'égosiller sur les bienfaits coûteux des JO dont la proximité de calendrier risque de porter atteinte à une exposition enrichissante pour le pays.

LULU DANS MA RUE et CONSEIL DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Conseil de quartier Auteuil-Nord du 23 mars 2017

Lulu dans ma rue : c'est l'histoire d'un quartier qui croit en l'avenir et veut remettre de l'humain et du lien entre ses habitants. Un quartier qui pense lutter contre le chômage par la création localement d'activités. Un quartier où les compétences de chacun sont valorisées. *Lulu dans ma rue* référence les talents des Lulus afin de leur offrir de l'activité. Les Lulus sont ainsi mis en relation avec les habitants qui ont besoin de petits services. Créer de l'activité au service d'un projet sociétal, lutter contre l'exclusion sociale, recréer du lien tout en améliorant la qualité de vie des citoyens, tel est l'objet des Lulus.

Des kiosques Lulu sont déjà implantés à Paris, dans les 2^e, 4^e, 17^e et le dernier, pour le 16^e, dans la galerie marchande du Carrefour Auteuil.

Comment ça marche ? Si on a besoin d'un coup de main, on appelle le 01 73 74 89 52 ou on se connecte à www.luludansmarue.org. A Paris, les Lulus sont actuellement au nombre de 115 et ont entre 19 ans et 66 ans. Ils sont étudiants, retraités, chômeurs, issus de chantiers d'insertion, ... Ils ont tous le sourire, le sens du service, la volonté de s'engager et l'esprit d'équipe. Les services peuvent être des courses, du petit bricolage, du repassage, des déménagements, du babysitting, du ménage, de la couture, etc.

Les tarifs vont de 5 à 20 € les trente minutes selon le type de service, avec une réduction d'impôt de 50 %. Déjà 13 500 demandes ont été reçues de 8 500 clients et 350 demandes d'ouverture de conciergeries ont été déposées en France.



L'inventeur de *Lulu dans ma rue* est Charles-André Vincent, créateur d'Emmaüs Défi qui, après une expérience d'ingénieur, de créateur d'une start-up informatique en Californie et de bénévole pour le développement agricole au Sénégal, a voulu, notamment, redonner une place par le travail aux exclus de la société.

Conseil des générations futures : c'est une nouvelle instance consultative de démocratie participative des Parisiens créée par la mairie de Paris. Il est l'équivalent pour Paris du Conseil économique, social et environnemental. Il émet des avis consultatifs et remet un rapport annuel à la Mairie. Il joue un « rôle prospectif en réfléchissant aux enjeux que Paris devra relever demain » !

Ses 164 membres, bénévoles, sont nommés par la Maire pour trois ans. Ils se réunissent deux fois l'an en séance plénière. Deux collèges : celui de la démocratie locale comprend 30 membres dont un par arrondissement représentant les conseils de quartier ; l'autre collège est celui des Parisiens avec 35 membres. Toutes ces personnes travaillent dans trois commissions : la commission jeunesse, celle du vivre ensemble et celle de l'économie du partage.

Voilà une bien jolie structure participative dont le représentant du 16^e qui nous l'a présentée n'a pas pu nous indiquer quelles réalisations concrètes sont sorties de ces réunions...

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr; www.16medemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Isabelle BRUN

Rédaction : Suzanne Babey, Jean-Pierre Bady, Martine Blatin, Marie-José Chemin, François Douady, Marie-Laure Fourcy, Yves Marang, Marie Moes, Daniel Mortgat, Claude Muyard, Alain Muzet et Philippe Porté

Crédits photos : Garde républicaine et réseau Vivre Paris

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil - 2 rue Pierre Guérin 75016 Paris